

2019-535



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat Général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N°2019/65

**Modifiant l'arrêté n°2016/149 en date du 18 avril 2016
portant nomination des membres
de la commission scientifique régionale
des collections des Musées de France
compétente en matière de restauration et de conservation préventive**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU le code du patrimoine, et notamment des articles L451-1, L-452-1, D451-1 et suivants ;
- VU la loi n° 82-213 du 23 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n°2004-373 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié par décret n° 2010 - 146 du 16 février 2010 ;
- VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif aux missions et organisation des directions régionales des affaires culturelles;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc Marx, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016/149 en date du 18 avril 2016, modifié, portant nomination des membres de la commission scientifique régionale des collections des Musées de France compétente en matière de restauration et de conservation préventive ;
- VU le règlement intérieur de la commission scientifique régionale des collections des Musées de France du Grand Est ;
- Considérant la démission de Mesdames Catherine Fuchs, Stéphanie Cantarutti, Hélène Guichard et de Monsieur Christian Vibert ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2, alinéa 2.1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Sont nommés membres de la Commission scientifique régionale des collections des Musées de France compétente en matière de restauration et de conservation préventive pour une durée de cinq ans renouvelables à compter de la date du présent arrêté :

2.1 Cinq personnalités désignées par le Préfet de Région, exerçant ou ayant exercé des activités scientifiques dans les domaines de la conservation et de la restauration :

- Trois professionnels ayant la qualification requise pour exercer la responsabilité des activités scientifiques d'un Musée de France :

- Madame Ophélie Ferlier, conservatrice sculpture, Musée d'Orsay, Paris

Suppléant : Monsieur Mathieu Rousset-Perrier, conservateur du patrimoine, Service patrimoines – inventaire, Conseil Régional du Grand Est

- Madame Anne Adrian, conservatrice, Musée de la Cour d'Or, Metz

Suppléante : Madame Muriel Barbier, Conservatrice, Musée de la Renaissance, Ecouen

- Madame Anne-Laure Carré, conservatrice, CNAM, Musée des Arts et Métier, Paris

Suppléant : Monsieur Lionel Dufaux, conservateur, CNAM, Musée des Arts et Métier, Paris

- Deux personnalités choisies en fonction de leurs compétences en matière de restauration et de conservation préventive :

- Madame Janin Joanna Bechstedt, restauratrice indépendante peintures, Paris,

Suppléante : Pascale Hafner, restauratrice indépendante peinture et dessins, Paris

- Madame Patricia Dupont, restauratrice indépendante arts du feu, Paris

Suppléante : Marie-Christine Nollinger, restauratrice indépendante art du feu, Viroflay

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n°2017/241 en date du 9 mai 2017 modifiant l'arrêté n°2016/149 en date du 18 avril 2016 portant nomination des membres de la commission scientifique régionale des collections des Musées de France compétente en matière de restauration et de conservation préventive est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et la Directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 11 MARS 2019

Pour le Préfet, Le Préfet,
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOURTAY